

## Entreprises

Publié le 19/11/2022

### Création d'entreprise : êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Avant de monter votre projet, vous devez faire le point sur **vos capacités** à créer et gérer une entreprise. La création est très **motivante** mais il vous faudra **tenir sur le long terme**. Les difficultés et la **gestion des risques** sont inséparables de l'entrepreneuriat. On vous aide à mieux les maîtriser et à lister vos **points forts**.

#### Lister vos capacités et vos atouts

Il est important de savoir sur **quels atouts** vous allez pouvoir vous appuyer.

On vous invite d'abord à faire les **tests élaborés** par la **Chambre de commerce et d'industrie**.

Ils sont spécifiquement destinés aux **futurs entrepreneurs**.

Ils vous aident à **savoir** si vous êtes **prêt** à vous lancer :

- Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie "Traits de caractère"
- Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie "Détermination et motivation"
- Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie "Ressources et aptitudes"

#### Comment valoriser vos atouts et minimiser les risques ?

### **Garder la motivation face aux difficultés**

Les **difficultés** sont inhérentes à l'**aventure entrepreneuriale**.

Votre motivation devra tenir sur le **long terme** et ne pas se concentrer seulement sur vos débuts.

Vous pouvez maîtriser les risques.

La clé d'une bonne **gestion des risques** réside dans leur identification et dans l'anticipation.

Les chambres de commerce et d'industrie vous proposent un [guide pour réduire ces risques](#).

### **Faire des formations**

Gérer une entreprise ne s'improvise pas sans un minimum de **compétences** et de réflexion.

Il existe de nombreuses formations à l'entrepreneuriat.

On vous suggère les suivantes :

**Les CCI proposent des formations** à la création d'entreprise en **5 jours**. À la suite de celle-ci vous obtenez une [certification des compétences en entreprise \(CCE\)](#).

[Formations à la création d'entreprise "5 jours pour entreprendre"](#)

Si vous êtes demandeur d'emploi, **France Travail (anciennement Pôle emploi)** propose des [formations de préparation à la création d'entreprise](#)

### **Ne pas rester seul, parler de son projet**

Rencontrer des **entrepreneurs**

[Place des réseaux : annuaires des clubs d'entrepreneurs et dirigeants](#)

Se faire accompagner par des [réseaux professionnels](#)

Se rendre aux **foires** et **salons** qui sont en lien avec votre future activité.

Pour **connaître les salons** qui peuvent vous concerner, vous pouvez vous rendre sur le site internet des **CCI par région**. Ils y recensent les événements à venir concernant les entrepreneurs :

### **Où s'adresser ?**

[Sites internet et courriels des CCI](#)

Contactez les **conseillers des CCI de votre département** :

### **Où s'adresser ?**

[Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\)](#)

### **Être rigoureux**

La gestion d'une entreprise exige que vous soyez **organisé**.

Vous pouvez vous initier à la **gestion** et à la **comptabilité**. C'est un atout très important pour **assurer votre réussite**.

Les **tableaux de bord** et de **suivi de votre activité** gagneront à être mis à jour avec **régularité**.

### **Protéger son entourage**

Échanger avec ses proches sur le futur rythme de travail : le week-end et en soirée, pas de congé pendant un certain temps

S'assurer du soutien de la personne avec qui l'on vit

Protéger la personne avec qui l'on vit et sa famille contre les problèmes financiers liés à l'entreprise

### **Exemple**

Notamment grâce au [régime matrimonial](#), au [contrat de mariage](#) et au choix du [statut juridique de votre entreprise](#) qui devront être adaptés à votre situation.

### **Gérer les périodes de stress**

Surtout aux débuts, les jeunes entrepreneurs sont souvent **très sollicités**.

Vous ne comptez pas vos heures, même les nuits, les week-end.

Mieux vaut **organiser à l'avance votre planning** avec des moments de repos ou de décompression pour garder votre équilibre.

### **S'entourer d'une équipe**

Vous ne pourrez peut-être pas gérer tous les aspects de votre activité, pas tout seul et cela dépendra aussi des périodes.

Il peut être alors judicieux de prendre par exemple les services d'un **comptable** ou d'un **conseiller juridique**.

Vous aurez aussi peut-être simplement envie de partager votre aventure en [vous appuyant sur les compétences d'un associé ou d'un salarié](#).

C'est un choix qui peut s'avérer **rentable** ou très **utile**.

### **Anticiper**

Par la suite, vous devrez :

Définir votre offre, vos services ou produits

Analyser votre clientèle

Apprendre à vous adapter au changement

Réaliser votre étude de marché, etc.

On vous explique .

<b>Questions - Réponses</b>
---------------------------------

- [A partir de quel âge peut-on créer une entreprise ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

**Et  
aussi...**

- Accompagnement à la création d'entreprise
- Création d'entreprise : choisir la forme juridique de votre entreprise
- Étape suivante : les règles pour réussir

**Pour en savoir  
plus**

- Certification des compétences en entreprise (CCE)  
Source : CCI France
- Quels réseaux professionnels peuvent vous aider à préparer votre projet ?  
Source : Bpifrance Création
- Guide d'accompagnement à la création d'entreprise - CCI builders  
Source : CCI France

**Où s'informer  
?**

- Sites internet et courriels des CCI
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)

**Services en  
ligne**

- Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie "Traits de caractère"  
Téléservice
- Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie "Détermination et motivation"  
Téléservice
- Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie "Ressources et aptitudes"  
Téléservice
- Liste des formations à la création d'entreprise - France Travail (anciennement Pôle emploi)  
Téléservice
- Trouver un accompagnement adapté à la création de votre entreprise  
Téléservice
- Formations à la création d'entreprise "5 jours pour entreprendre"  
Téléservice

VILLE DE  
**Châtillon**

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81